

# Camp de jour Saint-David 2019

## - Informations et règlements -

### INFORMATIONS

■ **Date, lieu et heures d'ouverture** : Le camp de jour se tiendra au Centre récréatif (25, rue Thérooux) et se déroulera du 25 juin au 16 août 2019, de 7 h à 18 h. Des frais supplémentaires de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard devront être déboursés par le parent qui se présente après l'heure de fermeture. Ces frais sont payables sur place.

■ **Âge des participants** : Le camp de jour est pour les enfants de 5 à 12 ans. L'enfant de 5 ans doit avoir complété au minimum la maternelle afin de pouvoir participer au camp de jour.

■ **Activités quotidiennes, ateliers et sorties** : Plusieurs activités et ateliers se tiendront quotidiennement, ils débuteront vers 9 h 15 et se termineront vers 16 h. Il est important que les enfants arrivent avant 9 h 30 et il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant soit entre 12 h et 13 h ou après 15 h. Il est conseillé de vérifier la description des activités et des ateliers à l'endos du calendrier du camp de jour, afin de prévoir ce dont l'enfant a besoin pour profiter des activités prévues. Les frais exigés pour les sorties à l'extérieur de Saint-David doivent être payés en totalité avant le 27 juin 2019. Aucun remboursement, seulement si la sortie est annulée. *Prendre note que le local du camp de jour sera fermé lors d'une sortie à l'extérieur du village donc si votre enfant n'est pas inscrit pour la sortie, il devra rester à la maison.*

■ **Personnel sur place** : Présence d'une animatrice en chef qui aura notamment comme responsabilités de superviser les trois animatrices, de planifier les activités et d'assurer les suivis réguliers auprès des parents et des responsables du camp de jour. De plus, plusieurs activités seront offertes en deux groupes d'âge, les 5 à 7 ans ainsi que les 8 à 12 ans. Abolition du remboursement de 50% accordé aux parents par l'Association des loisirs.

■ **Matériel à apporter** : **Les espadrilles sont obligatoires.** Les enfants devront apporter un maillot de bain, une serviette de plage, de la crème solaire, un chapeau ou une casquette et des sandales (pour les jeux d'eau) tous les jours. Il est important de consulter la description du calendrier des activités quotidiennes afin de savoir quoi apporter.

■ **Coût et paiement** : Le coût hebdomadaire est de 35\$ pour le 1<sup>er</sup> enfant, 25\$ pour le 2<sup>e</sup> et gratuit pour les autres. Le montant doit être payé en totalité pour la première journée du camp de jour. Pour les enfants provenant d'autres municipalités, le coût est de 70 \$ par enfant pour la semaine ou de 15 \$ par enfant pour la journée. **Les chèques doivent être faits au nom de l'Association des loisirs de Saint-David.** Des frais de 25\$ seront facturés pour un chèque sans provision. **AUCUN REMBOURSEMENT OU MODIFICATION** ne sera accordé (sauf avec un billet de médecin ou force majeure). Après la date limite d'inscription, soit le jeudi 6 juin 2019, des frais supplémentaires de 15 \$ seront applicables pour chaque enfant inscrit tardivement. Un reçu pour fin d'impôt sera envoyé par la poste à l'automne 2019. **AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTÉ SANS ÊTRE PRÉALABLEMENT INSCRIT.**

Les familles vivant des difficultés financières peuvent s'adresser au Service d'Entraide de Saint-David pour obtenir un soutien financier, et ce, en toute confidentialité. La personne à rejoindre au Service d'Entraide est Kathleen Poulin au 819-396-0499. Le soutien financier s'applique uniquement aux résidents de Saint-David.

■ **Repas et collations** : Puisque les repas du midi auront lieu souvent à l'extérieur, nous recommandons fortement que les enfants apportent un dîner froid ou un thermos pouvant conserver le repas chaud. Il est conseillé d'apporter au moins deux collations par jour. Ils doivent aussi apporter une bouteille d'eau réutilisable afin de bien s'hydrater. Il est important de consulter la description du calendrier des activités quotidiennes afin de préparer les dîners et les collations en conséquence.

■ **Absences** : Nous demandons aux parents de signaler l'absence de leur enfant en téléphonant au 450 789-2495.

### RÈGLEMENTS

**À lire avec votre enfant, car il est important qu'il soit informé de ces règles de conduite.**

*À noter que toutes les problématiques qui surviennent au camp de jour sont inscrites dans un cahier journalier, la signature du parent sera demandé en tout temps.*

■ **Règles de conduite :**

- être respectueux envers les autres (gestes, paroles et comportement général);
- avoir un langage approprié;
- participer activement aux activités du groupe tout au long de l'été;
- interdiction de quitter le camp de jour sans autorisation des parents ou des animatrices;
- aucun geste ou parole d'intimidation envers un autre enfant ou un adulte ne sera toléré;
- tout autre comportement qui pourrait nuire au bon déroulement du programme et qui n'est pas nécessairement mentionné ci-dessus ne sera accepté.

■ **Mesures prises en cas de manquement :**

- intervention immédiate auprès de l'enfant;
- discussion entre l'animatrice et l'enfant pour cerner le problème et y trouver des solutions;
- intervention auprès du parent dès le premier avertissement;

*Si l'enfant et/ou le parent ne collabore pas et que la situation se reproduit, l'enfant pourrait être suspendu pour une journée (aucun remboursement). Si après une première suspension, l'enfant présente à nouveau des problèmes de comportement, il pourra être expulsé définitivement du camp de jour (aucun remboursement).*

■ **Problème de santé** : Il est de la responsabilité des parents d'aviser les animatrices du camp de jour des problèmes particuliers de leur enfant. Qu'il s'agisse d'un problème de santé physique, de santé mentale ou des problèmes comportementaux. Une autorisation écrite et signée des parents est exigée pour qu'une animatrice administre un médicament à un enfant.